

## Chapitre 1 : règlement du concours

1. Le concours est organisé par la Colruyt Group Academy, un département de la SA Ets Fr. Colruyt, dont le siège social est établi à Edingensesteenweg 196, B- 1500 Hal, TVA BE 0400. 378. 485 (ci-après « CGA »), et est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 18 ans qui réside sur le territoire belge. Il n'y a aucune obligation d'achat.
2. Le concours se déroule du 18/03/2022, 00.01h à 00 h 01 au 06/05/2022 à 23 h 59.
3. Le concours et par conséquent le formulaire de participation est disponible en cliquant sur le lien suivant : <https://www.colruytgroupacademy.be/fr/gagnez-un-paquet-de-chocolat/>. Pour que la participation soit valide, les participants doivent répondre correctement à la question du concours.
4. Les 10 gagnants seront ceux qui ont donné la bonne réponse à la question du concours à la fin de celui-ci. Si plusieurs bonnes réponses sont fournies, le gagnant sera désigné par tirage au sort. Les gagnants seront avertis au plus tard le 18/05/2022.
5. Une seule participation par personne est acceptée. En ce qui concerne la validité des participations, il ne sera pas tenu compte des réponses incomplètes ou erronées, ni des réponses envoyées par un autre biais que le formulaire de participation.
6. Dans ce concours, le prix est un collier Cote d'Or. La CGA se réserve le droit à tout moment de modifier la sélection d'articles susmentionnée. Ce prix n'est ni cessible, ni échangeable en espèces ou autres avantages en nature.
7. À la fin du concours, un collaborateur de la CGA contactera chaque gagnant au moyen de l'adresse e-mail renseignée lors de sa participation. Si le gagnant ne réagit pas dans les 2 semaines, il perd son droit au prix. Le gagnant perd également son droit au prix s'il ne le retire pas dans les 2 mois après la fin du concours, à moins qu'un autre délai ou une autre procédure ne soit mentionné lors du concours.
8. Le personnel de la CGA ne peut pas participer à ce concours. Toutes autres personnes qui ont collaboré directement ou indirectement à l'organisation ou à la diffusion de ce concours ne sont pas non plus autorisées à y participer.
9. La participation à ce concours requiert la collecte et le traitement de données personnelles du participant dans le cadre du déroulement et du dénouement du concours tels qu'ils sont décrits dans la déclaration de confidentialité du concours. La déclaration de confidentialité est disponible au bas du règlement du concours dans le chapitre 2.
10. La CGA se réserve le droit de modifier le concours ou son déroulement si des circonstances imprévues ou indépendantes de sa volonté le justifient. Elle ne peut être tenue responsable si, à la suite de circonstances indépendantes de sa volonté, le concours doit être interrompu, reporté ou annulé ou si certaines modalités de ce concours doivent être modifiées.

En cas d'abus, de tricherie, de fraude ou si les circonstances l'exigent, la CGA se réserve expressément le droit (a) d'exclure purement et simplement du concours le(s) participant(s)

concerné(s) ou (b) de le modifier en tout ou en partie, de le reporter, de l'écourter ou de l'annuler.

La CGA n'est pas responsable des perturbations, pannes ou autres problèmes imprévus découlant de votre connexion Internet ou de tiers.

La participation à ce concours implique que l'acceptation inconditionnelle du présent règlement. Aucune contestation relative à celui-ci ne sera prise en considération. La participation à ce concours implique que l'acceptation sans aucune réserve des conditions applicables.

Ce règlement est soumis au droit belge, à l'exclusion du droit privé international et de la Convention de Vienne sur les contrats de vente internationale de marchandises. Tout litige de caractère relatif à l'application du présent règlement est du ressort exclusif des tribunaux de Bruxelles. Chapitre 2 : Déclaration de confidentialité

La CGA traite les données des participants comme des données confidentielles et ne les transmettra en aucun cas à des tiers extérieurs à Colruyt Group. Elles seront utilisées en vue du traitement et du déroulement ultérieurs de ce concours étant donné que sans elles, la CGA n'est pas en mesure de contacter les gagnants.

Les données seront effacées directement après la clôture du concours.

Le participant a le droit de demander de consulter, faire rectifier, effacer et transférer ses données, ainsi que le droit d'en limiter le traitement. Le participant peut en outre s'opposer au traitement de ses données, en particulier en cas de traitement à des fins de marketing. Le participant peut contacter à tout moment le préposé à la protection des données de la CGA pour toute plainte, question ou pour exercer ses droits à l'adresse : [privacy@colruytgroup.com](mailto:privacy@colruytgroup.com). Le participant a également le droit de contacter l'Autorité de protection des données pour toute plainte.